

JE N'ÉTAIS PAS UNE BONNE VICTIME

Virginie de la Lune

raconter la vie

Une assistante sociale nous explique en quoi elle a travaillé à un « mieux-être » et les raisons pour lesquelles elle a dû arrêter. Un témoignage saisissant.

Les angles de vue sont multiples. Une succession d'accidents, de la malchance voire une prédisposition au malheur, une fragilité psychologique bien évidemment. Le mot choisi par la Juge sera l'empathie. Je vais essayer de m'en tenir à peu près aux faits.

En mai 2004, j'ai 29 ans et je suis engagée en tant que déléguée à la tutelle dans une association. Auparavant, j'ai fait des études de lettres modernes, pendant quatre ans, puis des petits boulots. Je n'avais pas la fibre de l'enseignement, je ne me voyais pas non plus faire de la recherche, pas à ce moment-là de ma vie. Je voulais aller « sur le terrain », j'avais « des choses » à défendre. J'ai repris des études pour être assistante sociale. Je n'étais pas très sûre, au début, mais au fil des stages, je me suis dit : « voilà ce que je veux faire et je peux le faire pas trop mal. » Ce premier poste, ce n'était pas un choix, il me fallait un travail rapidement. Les mesures de tutelle, je ne savais pas trop ce que j'en pensais. Priver des gens de leur liberté. Les tonnes de paperasse au détriment de l'accompagnement. Et pourtant, c'est un travail d'une richesse incroyable que j'ai découvert, un travail dont je n'ai pas fait le deuil, et qui me manque terriblement.

Embauchée un mois avant l'obtention de mon diplôme, je me vois confier un secteur géographique « difficile », le centre-ville et sa misère sociale, ses marchands de sommeil et ses appartements insalubres infestés de cafards. J'apprends, au fil des mois, que le salarié en maladie que je remplace par le biais d'un CDD renouvelé chaque mois, est un délégué syndical en grand conflit avec la direction. On l'a donc « chargé en dossiers lourds » en représailles. Les personnes que j'accompagne sont essentiellement des hommes, souffrant de lourdes pathologies mentales, de toxicomanie, d'alcoolisme, certains ayant un passé « criminel ». Je n'ai pas de problème particulier avec tout ça. Lors de l'entretien d'embauche, une question un peu étonnante m'a été posée : « Avez-vous peur de la violence ? » Je n'ai pas spécialement peur.

Une de mes nombreuses missions consiste à faire des visites à domiciles, censément une par mois. Bien évidemment, il y a trop de « dossiers », mais j'aime ce que je fais, je ne compte pas mes heures. Je n'ai pas tellement de renseignements sur le passé des personnes que je vais voir chez elles. Seule. Il existe bien un logiciel informatique, mais il n'y a pas de consensus sur la manière de le remplir, les informations à indiquer, les précautions à prendre. J'ai été « formée » pendant trois jours par une collègue dont je partage le bureau, et ensuite je me suis débrouillée. Ma supérieure directe ne connaît pas les dossiers dont j'ai la charge. Les salariés sont tous débordés, chacun est noyé dans ses propres tâches, il n'y a pas de travail en équipe.

Je fais donc toutes sortes d'expériences. Georges ne se remet pas du suicide de sa compagne, qui était enceinte. Il m'explique qu'elle s'est défenestrée. Que le bébé, quand il était dans le ventre de sa femme, lui parlait déjà, et qu'il lui manque. La fenêtre me semble soudain un peu trop proche de la table autour de laquelle nous sommes assis, à discuter de la gestion de son budget. Emmanuel, dans sa chambre d'hôtel, me parle longtemps de l'UMD de Cadillac, où il a passé dix ans en hospitalisation d'office. Je ne sais pas s'il a vraiment tiré sur un abribus. Il y a aussi les appartements squattés. Les informations me viennent par bribes, au fil des conversations avec des collègues. Ainsi Michel a « mis un infirmier en fauteuil roulant » mais l'institution ne demandera au juge des tutelles de « se dessaisir » du dossier qu'une fois qu'il se sera introduit dans les locaux et aura manqué de frapper le directeur de l'association.

Mes signaux d'alerte à moi ne sont pas entendus. J'apprends qu'il y a des personnes que je n'aurais jamais dû aller voir à domicile. En théorie, les visites peuvent se faire à deux s'il y a « danger ». En pratique, il faudrait visiter à deux trente des quarante-cinq personnes que j'accompagne, et tout le monde est surchargé de travail. Fait non négligeable, je suis en CDD, et j'espère un CDI. Donc, je tâche d'être la plus prudente possible, tout en essayant de faire bien mon travail, car j'aime ce que je fais. Le travail avec ces laissés pour compte de la société a un sens. Pour eux. Pour moi. Etre écouté, écouter. J'apprends plus d'eux qu'ils n'apprennent de moi, d'ailleurs. On travaille ensemble à un mieux-être, pour certains l'accès aux soins, pour d'autres un logement décent, pour ceux qui peuvent – il y en a peu – une

formation, un petit travail. On sait bien, eux et moi, qu'avec 600 euros par mois d'allocation handicapé on ne fait pas de miracle. Apprendre à lire, à utiliser internet, s'inscrire à la bibliothèque, aller acheter des vêtements neufs, faire du bénévolat, pratiquer un sport, tout ça c'est aussi vital que le reste. La solitude et le rejet sont bien pires que le manque d'argent. Il s'agit d'essayer de vivre, et de ne plus simplement survivre.

L'erreur d'évaluation dont on m'a accusée existe. Mais c'est celle de m'être finalement habituée, au bout de deux ans, à côtoyer un risque avec lequel on n'aurait jamais dû me laisser seule. Les flics se déplacent à deux, les infirmiers psychiatriques aussi. Pour des questions de rentabilité, nous nous déplaçons seuls. Que les choses soient claires : la question du danger n'est pas de la responsabilité des personnes sous mesure de tutelle. J'évoque les pathologies mentales et les addictions parce qu'il faut bien nommer les choses pour expliquer. En réalité, une personne schizophrène – par exemple - est surtout dangereuse pour elle-même, quoi qu'en disent les médias. La responsabilité appartient à des institutions qui prétendent « replacer l'humain au cœur du dispositif » et traite ses usagers avec le plus grand mépris en ne donnant pas les moyens aux professionnels qui les accompagnent de faire correctement leur métier.

Ainsi, un jour de l'automne 2006 je vais voir Denis, et je ne ressors pas entière de son appartement. J'en ressors vivante, ce qui est déjà une chance incroyable. Mais une partie de moi y est restée. Ça s'appelle un viol, ça fait basculer ma vie et provoquera ma mort professionnelle.

Je n'ai pas été réellement surprise qu'il arrive quelque chose. C'était hautement prévisible. Mais je n'aurais pas pensé que ça vienne de lui. Sur l'échelle du risque de passage à l'acte des personnes que j'accompagne, Denis se situe tout en bas. Cela n'aurait pas été le cas si les informations avaient été transmises du tribunal à mon institution, si par manque de moyens tout ça n'était pas fait n'importe comment, et que j'avais su qu'il avait commis un abus sexuel un mois avant de m'agresser.

Je dépose une main courante le soir même. En état de choc, incapable d'expliquer. L'agent de police, pourtant, devine : il me répète plusieurs fois que je peux revenir pour porter plainte. Tout est confus dans ma tête, Denis est malade, il n'est pas sous tutelle pour rien, il n'était pas responsable de ses actes. Je saurai plus tard que la séquestration avait été planifiée,

soigneusement préparée, en toute conscience. Je retourne porter plainte deux jours après. On m'envoie à l'Institut médico-légal des vivants pour être examinée ; un médecin légiste note sur un schéma les hématomes et les lésions.

Je crois que ce n'est pas l'agression en elle-même qui m'a le plus détruite, mais la manière dont elle a été perçue sur mon lieu de travail. C'est mon directeur me hurlant dessus, dans un couloir, avant de savoir ce qui s'était passé exactement, d'aller porter plainte et d'arrêter de « jouer à la bonne sœur ». C'est le mépris de certaines collègues sur ma capacité « d'évaluation », la remise en cause de mes compétences professionnelles. C'est cette collègue qui m'a demandé si j'étais en jupe ce jour-là. C'est le refus de l'institution de porter plainte à mes côtés, le combat épuisant que ça a été pour qu'enfin elle se porte au moins partie civile. Les deux mois qui ont suivi l'agression pendant lesquels j'ai refusé de lâcher prise, écrivant courrier sur courrier, alertant les délégués du personnel, le CHSCT, la médecine du travail, l'inspection du travail. Avec auprès de moi des collègues proches et mon syndicat, ce que je n'oublierai jamais. Heureusement.

Après ces deux mois et plusieurs kilos en moins, la médecine du travail me déclare temporairement inapte. La chute peut commencer. Les tentatives de suicide et les six mois de clinique psychiatrique, qui seront suivis par de nombreuses autres hospitalisations.

A la violence institutionnelle succède la violence de la procédure judiciaire. La confrontation avec Denis au commissariat, la confrontation chez le Juge d'instruction, et pire que tout, les expertises psychologiques et psychiatriques. Il s'agit de déterminer si la victime est crédible. Je n'étais pas une bonne victime. J'ai le tort d'avoir des « antécédents ». Il est apparemment préférable de ne pas avoir été anorexique si on doit se faire violer. Facteur aggravant, j'ai rechuté.

Il figure dans un compte-rendu de réunion des délégués du personnel cette phrase de mon directeur, qui avait accès au dossier en tant que partie civile : « le problème était ailleurs. » Le médecin conseil de la sécurité sociale semble penser la même chose : « En fait, vous alliez déjà mal avant. » Lors du procès, la Juge me demande si je n'ai pas trop d'empathie.

Assurément, c'est de ma faute. D'ailleurs mon avocate m'a incitée à « déqualifier » le viol en « agression sexuelle » parce que les Assises, c'est

long et beaucoup plus éprouvant que la Correctionnelle. Pourtant, j'étais une assistante sociale dans l'exercice de ses fonctions, et lui un jeune homme souffrant d'un trouble mental et de plusieurs addictions, sous mesure de tutelle. J'ai donc vraisemblablement été épargnée. Je n'ose pas imaginer ce que vivent d'autres victimes de viol.

Denis est condamné à trois ans de prison et cinq ans de suivi socio-éducatif avec injonction de soins.

Ma résilience à moi, à ce moment-là, c'est le combat. Certains prennent ça pour une preuve de ma folie : je retourne travailler en 2008. Non sans difficulté, le directeur ne voulant de toute évidence pas de mon retour. Je me présente au CHSCT, je suis élue et je tente de mettre des choses en place pour que ça n'arrive pas à d'autres. De la prévention. Je suis très active au niveau de mon syndicat également.

J'ai tenu un an. Il y a eu d'autres agressions, moins « graves », mais ça résonnait trop. Personne n'avait suffisamment envie que ça change. Nous n'étions pas assez nombreux à le vouloir, du moins. Mon corps a lâché à nouveau. Ce n'était pas de cette manière que je donnerais un sens à cette absurdité. En 2010, je suis licenciée pour « inaptitude ». J'ai été violée et je suis « inapte ». Un mois plus tard, la sécurité sociale me déclare « invalide ». Une pension de 450 euros m'est attribuée et je ne peux plus travailler à temps plein. Comment vivre avec 450 euros, ce n'est pas le problème du médecin conseil, d'ailleurs ce n'est le problème de personne, c'est la procédure.

Le Pôle Emploi refuse de m'inscrire parce que j'ai une pension d'invalidité de catégorie 2. Je ne rentre pas dans les cases. Je ne me laisse pas faire, j'ai pris l'habitude de fouiller sur le net, au bout de plusieurs années en accident du travail à me battre avec la sécurité sociale face à de multiples incohérences. Je trouve les textes de loi, je refuse de quitter l'agence sans voir un responsable. Une fois, je craque et m'évanouis à l'accueil.

Finalement, avec un certificat médical du psychiatre attestant que je peux travailler à mi-temps, je peux m'inscrire. Mais pour ça, pour me faire entendre, j'ai dû « péter un plomb » bruyamment, exactement comme le faisaient les personnes que j'accompagnais face aux incohérences du fonctionnement de l'institution dans laquelle je travaillais. Je n'ai pas

basculé de l'autre côté car pour moi il n'y a pas de côté. Lors d'une hospitalisation, je me suis retrouvée dans le même service qu'un homme que j'accompagnais. Mes collègues étaient catastrophés quand ils l'ont su. Pas moi. Il m'a offert du café quand je n'en avais pas encore.

C'est une des choses qui m'ont sauvée, je crois, de parvenir au prix de gros efforts à laisser la normalité à sa place de construction sociale destinée à rassurer. Ce que certains collègues considéraient comme un « manque de distance professionnelle », c'était juste ma manière de traiter les « usagers » d'égal à égal. Je suis heureuse, aujourd'hui que je suis devenue à mon tour une usagère, de rencontrer parfois, dans les méandres des administrations, des professionnels qui semblent partir également de ce principe. Pas des cases ou des dossiers, mais des hommes et des femmes. Il ne s'agit que de peur. La peur d'admettre qu'on peut tous basculer.

Pourtant, je suis devenue socialement invisible à mon tour. Officiellement en marge. Il ne m'est plus possible d'exercer ce métier après tout ça. Les personnes que j'accompagnais me manquent. Je me demande comment elles vont.

Huit ans après, je suis remise du viol autant que possible mais pas de ses conséquences. Je ne suis pas remise de la façon dont la société considère encore le viol. Des mots qui ont été prononcés. Des expertises psychiatriques. Je ne suis pas remise des logiques managériales qui considèrent les êtres humains comme des unités de travail, les mettent sans scrupule en danger pour des questions de rentabilité.

Pour survivre, je suis retournée aux livres et aux mots. Petit à petit, je réapprends à vivre.